

Article 3 : Le présent arrêté sert transcrit en marge du centre d'état civil de Tié-Tié, enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 18 juin 2025

Aimé Ange Wilfrid BININGA

Arrêté n° 1571 du 18 juin 2025 portant changement de nom de Mlle **MAYASSI YOUNGUI (Naomie)**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
des droits humains et de la promotion des peuples
autochtones,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;
Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général de la justice ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la requête de l'intéressée et la publication parue dans Les Dépêches de Brazzaville, n° 4534, du lundi 26 juin 2023 ;

Vu le défaut d'opposition,

Arrête :

Article premier : Mlle **MAYASSI-YOUNGUI (Naomie)**, de nationalité congolaise, née le 20 août 2102 à Pointe-Noire, fille de MFOUKA LEMVO (Romaric Amegachi) et de MOUANGAGA-THOUMA (Sandrine), est autorisée à changer son nom patronymique actuel.

Article 2 : Mlle **MAYASSI-YOUNGUI (Naomie)** s'appellera désormais **MFOUKA-LEMVO (Naomie)**.